

Synthèse trimestrielle 2025-T2 — État de la résilience hospitalière

Observatoire public de la résilience hospitalière

Référence PUB-2025-T2 · Généré le 16 août 2026 à 23:08

INDICE NATIONAL DE RÉSILIENCE

82 / 100

TENDANCE VS TRIMESTRE
PRÉCÉDENT

-0,3 pt

ÉTABLISSEMENTS NOTÉS

1 854 / 2 537

73 % du périmètre HAS

Édition rétrospective

Ce trimestre a été reconstitué a posteriori sur l'historique des données officielles, à des fins de continuité de série.

L'essentiel du trimestre

Au 2025-T2, l'indice de résilience du système hospitalier français s'établit à 82 sur 100, en recul de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. Il agrège les évaluations officielles de 1 854 établissements de santé notés, sur un parc suivi de 2 537 établissements du périmètre de certification HAS.

La répartition des Notes de l'Observatoire reste le baromètre le plus lisible : 13 % des établissements notés obtiennent la note A, 36 % la note B, 37 % la note C, 11 % la note D et 3 % la note E. 683 établissements demeurent non notés faute de certification exploitable — la règle « non noté » est publiée dans la méthodologie.

État de la certification

93 % des établissements dont le statut est connu sont certifiés par la Haute Autorité de Santé à la clôture du trimestre. 1 265 certifié · 451 certifié avec mention · 77 certifié sous conditions · 61 non certifié.

Tensions territoriales

L'écart territorial reste marqué : Provence-Alpes-Côte d'Azur porte l'indice régional le plus élevé (84), quand Guadeloupe ferme le classement (71,2). 14 régions disposent d'un indice publié ce trimestre.

Progressions les plus nettes du trimestre : Bretagne (+0,3), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,2). À l'inverse, Centre-Val de Loire (-2,2), Grand Est (-1,4), Auvergne-Rhône-Alpes (-0,4) reculent.

Méthode et limites

L'indice agrège, par territoire, les scores de la Note de l'Observatoire (certification HAS, indicateurs qualité IQSS/BQSS, e-Satis), pondérés par la capacité des établissements. La formule, les seuils et la règle de non-publication sont intégralement publiés sur la page méthodologie de l'observatoire. Un indice publié est définitif : il n'est jamais recalculé. Cette édition est une reconstitution rétrospective : elle a été calculée a posteriori sur l'historique des données officielles, à des fins de continuité de série.

Les données open data peuvent présenter un décalage de plusieurs mois par rapport à la situation réelle des établissements. L'indice constate les évaluations officielles publiées ; il ne mesure ni la qualité clinique en temps réel, ni la situation financière, et ne constitue pas une prédiction.

Répartition des Notes de l’Observatoire

Note	Établissements
A	235
B	663
C	691
D	204
E	61
Non notés	683

Classement régional

Les territoires absents du classement ne satisfont pas la règle de couverture minimale (au moins 5 établissements notés et 40 % du parc HAS) — aucun indice n'est publié par défaut.

Rang	Région	Indice /100	Tendance	ES notés / parc
1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	84	+0,2 pt	222 / 268
2	Île-de-France	83,8	stable	261 / 384
3	Auvergne-Rhône-Alpes	83,4	-0,4 pt	231 / 298
4	Hauts-de-France	83,3	-0,2 pt	155 / 226
5	Occitanie	82,1	stable	211 / 283
6	Pays de la Loire	82	-0,4 pt	80 / 112
7	La Réunion	81,8	stable	24 / 28
8	Nouvelle-Aquitaine	81,6	stable	189 / 245
9	Bretagne	80,9	+0,3 pt	83 / 103
10	Grand Est	79,9	-1,4 pt	126 / 194
11	Bourgogne-Franche-Comté	79,5	stable	80 / 116
12	Normandie	78,2	-0,4 pt	90 / 121
13	Centre-Val de Loire	78	-2,2 pt	78 / 99
14	Guadeloupe	71,2	stable	14 / 26
—	Martinique	—	—	5 / 15
—	Guyane	—	—	4 / 7
—	Mayotte	—	—	0 / 3
—	Corse	—	—	0 / 8

Sources : Haute Autorité de Santé (certification, IQSS/BQSS, e-Satis), FINESS, SAE DREES — données publiques. Méthodologie intégrale : praetor.fr/observatoire-public/methodologie.